

| DOMAINE | ACTION(S) |
|------------------------------------|--------------------------|
| Gestion / Entretien du cours d'eau | GES1 – Faucardage |

Buts

Limiter les crues et gérer la végétation herbacée.

Généralités

Lorsque les facteurs favorables à la croissance des végétaux aquatiques se conjuguent, on peut se retrouver face à une forte poussée des végétaux aquatiques. Ces conditions sont souvent réunies en été sur les secteurs lenticules sans ripisylve.

Dans une section de rivière très productive, en faciès lentique, l'exubérance de la végétation provoque un ralentissement des écoulements, ce qui accroît la sédimentation. Un faucardage peut aider à conserver une veine d'écoulement rapide afin de minimiser cette sédimentation.

Cette action vise à retirer une partie des végétaux aquatiques sur les berges et dans le lit lorsque ceux-ci entraînent :

- La diminution des vitesses de courant
- La formation d'accumulation de sédiments
- La réduction de la section d'écoulement du lit mineur
- L'aggravation de la vulnérabilité du secteur en cas de crue.

Principe(s) / technique(s) d'intervention

Le **faucardage** est une opération de gestion des hydrophytes (espaces végétales immergées) et héliophytes (espèces végétales en partie immergées). Elle consiste en l'arrachage à la main pour de petits secteurs ou à la pelle hydraulique munie d'un panier faucardeur pour des linéaires plus importants et accessibles.

Le programme de faucardage du plan de gestion du Frênelet correspond à l'entretien régulier déjà effectué par l'USAN sur ce secteur.

Les cours d'eau concernés sont le Courant Drumetz, le Courant du Vert Chemin, le Courant du Petit Chemin, le Courant de l'Épinette, le Courant des Chevaux, le Courant Jacquet, le Courant des Basses Voies, le Courant des Tronchants et le Courant des Bas Champs pour un linéaire total de 12,97 km chaque année.

Matériel

Cette action nécessitera l'utilisation d'une pelle hydraulique munie d'un panier faucardeur.

Période de réalisation

Il est plus facile de travailler en période de basses eaux. On évitera de préférence les périodes de reproduction du poisson (février-avril pour le Brochet), et de nidification des oiseaux (mai-juin) si des secteurs buissonnants doivent être impactés.

Les travaux de faucardement sont réalisés entre octobre et janvier chaque année.

Méthode de chiffrage

| Descriptif | Unité | Prix unitaire HT |
|--------------------------|----------------|------------------|
| GES1 - Faucardage | Mètre linéaire | 1,25 € |

Voici le détail par cours d'eau réalisé annuellement. L'action sera réalisée tous les ans.

| Id_secteur | Secteur | Quantité |
|------------|--------------------------|-------------|
| DRUM_01 | Courant du drumetz | 290 |
| DRUM_02 | Courant du drumetz | 1185 |
| DRUM_03 | Courant du drumetz | 1080 |
| VCHE_01 | Courant du vert chemin | 1320 |
| PCHE_01 | Courant du petit chemin | 150 |
| PCHE_02 | Courant du petit chemin | 440 |
| EPIN_01 | Courant de l'épinette | 565 |
| EPIN_02 | Courant de l'épinette | 115 |
| EPIN_03 | Courant de l'épinette | 1105 |
| CCH_01 | Courant des chevaux | 35 |
| CCH_02 | Courant des chevaux | 830 |
| CCH_03 | Courant des chevaux | 255 |
| JAC_01 | Courant jacquet | 240 |
| JAC_02 | Courant jacquet | 315 |
| JAC_03 | Courant jacquet | 230 |
| BVOI_01 | Courant des basses voies | 360 |
| BVOI_02 | Courant des basses voies | 965 |
| CTR_01 | Courant des tronchants | 200 |
| CTR_02 | Courant des tronchants | 70 |
| CTR_03 | Courant des tronchants | 525 |
| CTR_04 | Courant des tronchants | 445 |
| BCH_01 | Courant des bas champs | 110 |
| BCH_02 | Courant des bas champs | 250 |
| BCH_03 | Courant des bas champs | 960 |
| BCH_04 | Courant des bas champs | 60 |
| BCH_05 | Courant des bas champs | 360 |
| BCH_06 | Courant des bas champs | 510 |
| | TOTAL | 12970 ml |
| | Coût total annuel | 16 212,50 € |



Photo d'un panier faucardeur

*Action de faucardement à la pelle mécanique
Dans un autre bassin versant*

Mise en œuvre

Cette action d'entretien est réalisée en dehors des périodes de reproduction de la faune. Elle est réalisée avec du matériel adapté. Le panier faucardeur réalise uniquement une fauche de la végétation sans retirer les sédiments.

La méthode de faucardage préconisée par la DDTM62 avec la création d'un chenal central n'est pas envisageable sur les cours d'eau du présent plan de gestion car leur largeur en gueule trop petite ne permet pas de créer ce chenal. En effet, il s'agit de faucardage uniquement sur les affluents du Frênelet.

Les végétaux sont déposés en berge (la berge opposée au passage de la pelle hydraulique). Les riverains sont tenus d'accepter ce dépôt conformément aux prescriptions de la servitude A4 d'entretien des cours d'eau non domaniaux.



Exemple : courant du Vert Chemin envahi par la végétation



Courant des Chevaux après faucardement

On voit que la végétation dans le lit mineur est encore présente. Le faucardage a juste permis d'enlever les végétaux obstruant l'écoulement de l'eau.

Réglementation

Le faucardement n'est pas soumis à la réglementation au titre de la Loi sur l'eau mais cela nécessite une déclaration d'intérêt général.

| | Application | Informations |
|--|--------------|--|
| Loi sur l'eau article R214-1 et suivants du code de l'environnement | Non concerné | - |
| Déclaration d'Intérêt Général (L211-7 du Code de l'Environnement) | oui | |
| Servitudes de passage en application du L215-18 du Code de l'Environnement | oui | 6 mètres à partir du haut de berge |
| Application de la servitude A4 des Plans Locaux d'Urbanisme | oui | Le riverain est tenu d'accepter les dépôts |
| Partage du droit de pêche : article L435-5 du Code de l'Environnement | oui | |